



UPU UNION
POSTALE
UNIVERSELLE

Bureau international

Weltpoststrasse 4
3015 BERNE
SUISSE

T +41 31 350 31 11
F +41 31 350 31 10
www.upu.int

- Aux organes gouvernementaux chargés de la supervision des affaires postales
- Aux Unions restreintes (pour information)

Contact: Lukasz Piotrowski
T +41 31 350 33 63
lukasz.piotrowski@upu.int

Berne, le 13 mai 2025

Référence: 0426(DPRM.KCTT)1046

Objet: statistiques des services postaux 2024 – Questionnaire destiné aux organes gouvernementaux chargés de la supervision des affaires postales

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous transmettre ci-joint le nouveau questionnaire visant à obtenir un aperçu de l'ensemble du marché postal pour 2024 (annexe 1).

Les connaissances que les régulateurs seuls peuvent apporter sont indispensables: elles nous donnent la seule vision à l'échelle des pays faisant autorité grâce à laquelle ils peuvent comparer l'efficacité de la réglementation, bâtir des scénarios alternatifs et quantifier la façon dont différents cadres réglementaires influent sur le développement postal.

Un ensemble complet de données permettra à l'UPU de comparer ce qui est comparable, d'identifier les pratiques exemplaires et de fournir des orientations basées sur des faits qui, au final, bénéficieront aux citoyens et aux entreprises dans chaque Pays-membre. Votre contribution servirait donc non seulement votre propre administration, mais aussi la communauté postale mondiale dans son ensemble. Par conséquent, j'encourage fortement votre coopération dans le domaine des statistiques postales, et plus spécifiquement votre participation à la présente enquête.

Vous pouvez accéder à la version électronique du questionnaire dans six langues sur le site Web de l'UPU (www.upu.int/fr/union-postale-universelle/activites/recherche-et-publications/statistiques-postales).

Nous restons à votre disposition pour vous fournir toute clarification éventuelle sur les rubriques et les définitions. Si vous avez des questions ou des remarques à formuler, je vous invite à vous adresser au programme «Centre de connaissances et laboratoire d'idées» du Bureau international de l'UPU (les coordonnées de contact figurent en annexe 1).

Nous vous rappelons que les Pays-membres sont autorisés à déclarer confidentielles les données qu'ils fournissent pour certaines rubriques. Cela signifie que ces informations seront uniquement utilisées pour les estimations et les données régionales agrégées, mais ne seront pas publiées dans l'annuaire statistique des services postaux ou sur le site Web de l'UPU.

Nous vous serions reconnaissants de renvoyer le questionnaire dûment rempli avec les informations les plus récentes et les plus exactes, de préférence par courrier électronique, au Bureau international, **le 31 juillet 2025 au plus tard**.

Je vous remercie de votre précieuse collaboration.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Le Directeur général,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Masahiko Metoki', written over a horizontal line.

Masahiko Metoki



Statistiques des services postaux pour 2024

Questionnaire B – Organes gouvernementaux chargés de superviser les affaires postales

Nous vous prions de bien vouloir remplir ce questionnaire et de nous le retourner dès que possible, **mais le 31 juillet 2025 au plus tard**. Voici l'adresse à utiliser pour le renvoi du questionnaire et pour toute demande de renseignements:

Centre de connaissances et laboratoire d'idées
Bureau international de l'UPU
Weltpoststrasse 4
3015 BERNE
SUISSE

Téléphone: +41 31 350 33 63

Télécopie: +41 31 350 31 10

Adresse électronique: statistiques@upu.int

Opérateur désigné/organisation/établissement financier	
Nom et prénom	
<input type="checkbox"/> M ^{me} <input type="checkbox"/> M.	
Fonction/titre	
Adresse	
Téléphone	Télécopie
Adresse électronique	
Date	Signature

Introduction

Chaque année, des Pays-membres fournissent au Bureau international de l'UPU des données statistiques concernant la poste. Ces données, relatives aux activités des opérateurs désignés, sont publiées chaque année dans l'annuaire statistique des services postaux et sont accessibles sur le site Web de l'UPU (www.upu.int/fr/resources/postal-statistics/about-postal-statistics). Elles constituent la base des analyses mondiales et régionales que le Bureau international réalise dans le domaine du développement postal.

À compter de 2015, le Conseil d'administration de l'UPU a décidé de recueillir tous les ans des données de base sur l'ensemble du marché des lettres, des colis et de la distribution express. Le présent questionnaire est donc adressé aux organes gouvernementaux chargés de superviser les affaires postales des Pays-membres. Il devrait permettre de mettre à disposition des données donnant un aperçu de l'ensemble du secteur de la distribution postale et express aux niveaux national et mondial.

L'ensemble du marché des lettres, des colis et de la distribution express dans un pays comprend:

- l'opérateur désigné (art. 2 de la Convention de l'UPU), qui a également l'obligation d'offrir le service universel;
- les autres opérateurs n'ayant pas cette obligation.

Les données agrégées pour tous les opérateurs existant dans un pays (rubriques 901, 910, 920, 921 et 922) seront publiées pour chaque pays individuellement dans l'annuaire statistique des services postaux.

Afin de maintenir la qualité de la base de données statistiques des services postaux, nous vous prions:

- de remplir scrupuleusement toutes les sections du questionnaire;
- de fournir toutes les données possibles afin de réduire au minimum le nombre de données manquantes;
- d'indiquer, lorsqu'une donnée n'est pas fournie, la raison en utilisant les mentions «N.d.» (donnée non disponible), «N.g.» (quantité négligeable) ou «0» (quantité nulle).

Définitions

Pour harmoniser les données avec celles fournies par les opérateurs désignés et pour faciliter la compréhension du questionnaire, on a établi les définitions reproduites ci-après. Veuillez lire attentivement ces définitions avant de répondre aux questions. Si vos données ne sont pas définies de la même manière, veuillez nous fournir les définitions que vous utilisez.

- Organes gouvernementaux chargés de superviser les affaires postales: entités chargées de superviser les affaires postales (art. 2 de la Convention).
- Nombre d'employés: tous les employés remplissant des fonctions, y compris les employés à temps partiel, à savoir ceux qui travaillent moins de temps que le nombre d'heures de travail normal chaque semaine.
- Opérateur agréé, autorisé ou déclaré: opérateur qui fournit les services de la poste aux lettres, des colis postaux et de courrier express, mais qui n'est pas forcément responsable de la fourniture du service universel ou du respect des obligations découlant des Actes de l'Union.
- Poste aux lettres: les envois de la poste aux lettres comprennent essentiellement les lettres, les cartes postales, les imprimés (journaux, périodiques, publicité, etc.), les petits paquets, les cécogrammes et, le cas échéant dans le service intérieur, les papiers d'affaires ou les échantillons de marchandises; les envois ne doivent pas excéder 2 kilogrammes.
- Colis postaux: envois non express contenant principalement des marchandises. Les colis concernés ne doivent pas excéder 50 kilogrammes.
- Envois express: envois contenant de la correspondance, des documents et des marchandises et qui sont traités de la manière la plus rapide possible. Encore une fois, les envois concernés ne doivent pas excéder 50 kilogrammes.

Veillez lire attentivement les définitions en remplissant le questionnaire.

Opérateurs de distribution des lettres, des colis et des envois express

Veillez indiquer le nombre d'opérateurs agréés, autorisés ou déclarés (y compris l'opérateur désigné).

		Nombre
901	Nombre d'opérateurs agréés, autorisés ou déclarés	

Personnel des opérateurs de distribution des lettres, des colis et des envois express

Veillez indiquer le nombre de personnes employées par l'ensemble des opérateurs agréés, autorisés ou déclarés. Si vous n'avez pas le chiffre exact, veuillez fournir une estimation.

		Nombre d'employés
910	Nombre d'employés (au 31 décembre)	

Lettres, colis et envois express – Trafic

Veillez indiquer le nombre d'envois traités par l'ensemble des opérateurs agréés, autorisés ou déclarés. Si vous n'avez pas le chiffre exact, veuillez fournir une estimation.

Services de distribution des lettres		Nombre d'envois
920	Service intérieur et international sortant	

Services de distribution des colis		Nombre d'envois
921	Service intérieur et international sortant	

Service de distribution du courrier express		Nombre d'envois
922	Service intérieur et international sortant	

Période de référence

Veillez indiquer la période à laquelle se rapportent les données statistiques:

Date de début: _____ (jour/mois/année)

Date de fin: _____ (jour/mois/année)

Commentaires

Merci d'avoir pris le temps de remplir ce questionnaire.